



Compatibilité climatique

FIP Fonds interprofessionnel de prévoyance

Caractérisation

Le FIP, Fonds interprofessionnel de prévoyance a un volume d'investissement total d'environ CHF 3 milliards et se classe environ au 63e rang des caisses de pension en Suisse. Son conseil de fondation est constitué paritairement par des représentants de la Fédération Patronale Vaudoise d'une part, et des syndicats Unia et Syndicom d'autre part.

Politique en matière de durabilité/ESG

Ensemble avec d'autres institutions de prévoyance (vitems, FP-Garages, FP-SVPH), le FIP délègue la gestion des actifs et l'administration au Centre Patronal. Toutes ces institutions investissent pour les actifs mobiliers en utilisant le même service au sein du Centre Patronal et les mêmes véhicules d'investissement. Par conséquent l'approche relative à l'investissement durable au niveau de la gestion du portefeuille est identique à toutes ces quatre caisses (Information du service au sein du Centre Patronal à l'Alliance climatique, mai 2021).

Depuis automne 2020, le FIP suit une politique de durabilité. La nouvelle approche qui comprend aussi l'inclusion de critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) dans le processus d'investissement est présentée en quatre vidéos. En particulier, le FIP entend appliquer l'approche «best in class» dans la construction de ses portefeuilles de titres. Cela signifie que les meilleures entreprises seront sélectionnées par secteur industriel. Le FIP déclare sa volonté de favoriser les fonds de placements qui intègrent les critères de durabilité tout en contrôlant que la volonté de les respecter soit réelle. De plus, le FIP investit 3% de sa fortune dans des placements en microfinance qui proposent des solutions de financement pour les petites structures dans les pays émergents.

Enfin, le FIP annonce dans une communication à l'Alliance climatique (novembre 2020) qu'il a débuté le processus de formaliser sa volonté d'intégrer des critères ESG en 2018 par un screening et par l'élaboration d'une charte en 2019. Il teste actuellement son implémentation et procède à un nouveau screening au 31.12.2019 avec, pour la première fois, un volet d'impact carbone.

Situation mai 2021 :

Lors d'un échange avec l'Alliance climatique (mai 2021), le gestionnaire de la fortune du FIP communique les nouveaux Principes en matière d'investissement durable de décembre 2020 qui formalisent l'utilisation de la sélection «Best in class» des titres. En outre, il informe qu'il a mandaté Lombard Odier pour réaliser un screening ESG global de ses portefeuilles de titres. Le filtre pour ce screening des entreprises correspond au système de notation ESG interne de Lombard Odier, dont la base de données comprend également les émissions CO2 financées du Scope 1, 2 et 3. Les résultats sont de grande qualité. Agrégés au niveau des portefeuilles, ils seront utilisés comme point de départ pour une évolution ultérieure. Il est prévu d'inclure les conclusions dans le prochain rapport annuel 2020. En ce qui concerne les Principes en matière d'investissement durable, ils seront amenés à évoluer, notamment sur la base du rapport de Lombard Odier. Notamment, des aspects climatiques doivent être ajoutés, avec des objectifs crédibles et pragmatiques.

Commentaire de l'Alliance climatique

- Avec l'annonce de son approche «Best in class» basée sur les données d'entreprises de Lombard Odier, le FIP a le potentiel d'évoluer vers l'amélioration de la notation ESG de ses placements.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'[expertise juridique du cabinet d'avocats NKF](#).

Le Fonds interprofessionnel de prévoyance ne dispose pas d'une stratégie publique pour aborder la question du changement climatique qui a un impact sur sa politique d'investissement.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Toutefois, avec l'annonce de son approche «Best in class», le FIP a le potentiel de réduire les émissions de CO2 financées et de se conformer ainsi à son obligation fiduciaire de diligence.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Le FIP n'a pas encore publié de mesures explicites pour décarboniser le portefeuille mobilier.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Toutefois, avec l'annonce de son approche «Best in class», le FIP a le potentiel de réduire les émissions de CO2 financées de manière considérable.

L'Alliance climatique s'abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Ceci est dû au fait que les progrès dans ce domaine semblent encore difficiles à quantifier et comparer. Pourtant, il convient de mentionner que le FIP, pour les placements immobiliers directs, qu'il s'agisse de nouvelles constructions ou de rénovations, il applique le standard Minergie.

Adhésion à des associations de développement durable

Le Fonds est membre de l'[ETHOS Engagement Pool Suisse](#) et du nouvel [ETHOS Engagement Pool International](#).

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

En tant que membre de l'[ETHOS Engagement Pool International](#), le FIP participe en particulier depuis juin 2018 au [programme d'engagement pluriannuel](#) en cours, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, la signature du [2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis](#), organisée par la coalition mondiale [The Investor Agenda](#), envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de

tous les pays. Plus de 450 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

Le FIP est signataire de la [Climate Action 100+](#) des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 100 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre. Son plan est de «travailler avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour s'assurer qu'elles minimisent et publient les risques, et qu'elles maximisent les opportunités offertes par le changement climatique et la politique climatique». Les caisses de pension qui se regroupent dans l'[ETHOS Engagement Pool International](#), accèdent, selon le [rapport d'activité 2020](#), via Ethos en tant que "Participant" à l'initiative mondiale [Climate Action 100+](#) dans le cadre d'une division du travail avec leur propre représentation, discutent des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rendront compte des progrès réalisés. Comme le montre le [Progress Report 2020](#) de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du [Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 \(TCFD\)](#), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Enfin, le Fonds est devenu signataire de l'[Investor Decarbonization Initiative](#) de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à garantir que les entreprises utilisent 100 % d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

- Actuellement, les effets d'un dialogue actif (engagement) avec les entreprises fossiles restent incertains. L'engagement devrait être basé sur des objectifs définis dans le cadre de la gestion des risques et en accord avec la trajectoire de 1,5°C. Une mesure d'impact et une révision périodiques de la stratégie de l'engagement devraient être effectuées, et les résultats en devraient être publiés de manière transparente. Si le modèle du business ne change pas, le désinvestissement est approprié pour des considérations de risque; cela devrait être signalé et publié sous la forme d'un engagement volontaire. En cas d'échec, une sous-pondération progressive de la société fossile dans le portefeuille et/ou des délais de sortie clairs devraient être définis et communiqués de manière transparente.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Avec l'examen susmentionné par Lombard Odier de ses portefeuilles, le FIP a décidé de créer les bases pour la mesure de l'empreinte CO2 de ses investissements mobiliers.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Le FIP n'a pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

- Par conséquent, il manque encore une véritable stratégie de décarbonisation du portefeuille ; un élément central devrait être la sortie des entreprises de combustibles fossiles qui ne sont pas passées à un modèle commercial durable axé sur les énergies renouvelables.

Conclusion:

Au stade actuel, la décision du FIP d'appliquer l'approche «Best in class» et de favoriser les fonds et les titres qui intègrent les critères de durabilité n'a pas encore amené à une décarbonisation. Cependant, dès qu'une décarbonisation substantielle des portefeuilles de titres selon les critères du rating sera perceptible – documentée par la mesure de l'empreinte carbone ou autrement prouvée – l'Alliance climatique changera la classification au moins en ORANGE.



Tendance 2018-2021:

Évaluation: beaucoup mieux

- Avec l'annonce de son approche «Best in class», le FIP a le potentiel d'évoluer vers une voie de décarbonisation du portefeuille compatible avec l'Accord de Paris à l'avenir.
- Il devrait faire en sorte que soient sélectionnés des fonds et des titres dont il est démontré qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction du CO2 de grande portée.
- Dès qu'une décarbonisation substantielle des portefeuilles de titres selon les critères du rating sera perceptible – documentée par la mesure de l'empreinte carbone ou autrement prouvée – l'Alliance climatique changera la classification au moins en ORANGE.